

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-68

présenté par
M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE 4

À la fin de l'alinéa 6, substituer au mot :

« onze »

le mot :

« vingt ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement est destiné à favoriser la création des TPE - PME dans les zones de revitalisation rurale .

Pour ce faire, il serait sage de ne pas handicaper inutilement les PME qui ont connu une croissance rapide durant les premières années de leur existence .